



Décision n°2018-014 du 24 janvier 2018

Conseil d'Administration
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (du Conseil académique)
Commission de la Recherche (du Conseil académique)

Résultats

Le Président de l'Université de Corse – Pasquale Paoli

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles D 719-1 à D 719-40 du Code de l'éducation relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi qu'aux modalités de recours contre les élections ;

Vu les statuts de l'Université de Corse - Pasquale Paoli ;

Vu la décision du Président de l'Université de Corse n°2017-053 du 18 décembre 2017 fixant la date et les modalités de désignation des représentants des usagers aux conseils centraux ;

Vu les procès-verbaux ;

Décide

Article 1

Sont déclarés élus :

Conseil d'Administration

Liste Cunsulta di a Ghjuventù Corsa - CGC

PIETRI Saveria (titulaire)
DAVIDE Matteu (titulaire)
BEAUMONT Debora (suppléante)
CHIODI Ange (suppléant)

Liste Ghjuventù Indipendentista - GI

SALORT Paul (titulaire)
JULIEN Lisa-Maria (titulaire)
MARI Sampieru (suppléant)
PERETTI Julie (suppléante)

Liste Ghjuventù Paolina - GP

MATTEI Jean-Philippe (titulaire)
MATTEI Laetitia (titulaire)
COLONNA Jean (suppléant)
BENEDETTI Laura-Maria (suppléante)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Liste Cunsulta di a Ghjuventù Corsa - CGC

STROMBONI Marie (titulaire)
MONDOLONI Alexis (titulaire)
SANTONI Maeva (suppléante)
MAESTRACCI Baptiste (suppléant)

Liste Ghjuventù Indipendentista - GI

VILLORESI Chjara (titulaire)
BONNE Ange-Antoine (suppléant)

Liste Ghjuventù Paolina - GP

NIVAGGIOLI Jean-Romain (titulaire)
POLI Emmanuelle (suppléante)

Affiché et transmis au Recteur de l'Académie de Corse le :

24.01.18

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision.



- Lettres, sciences humaines et sociales

Liste Consulta di a Ghjuventù Corsa - CGC

BASTIANI Ugo (titulaire)
BERNASCONI Coralie (suppléante)

Liste Ghjuventù Indipendentista - GI

BISCHOF Alexandra (titulaire)
AMBROSINI Camille (titulaire)
NOBILI Amandine (suppléante)
KLAINÉ Anthony (suppléant)

Liste Ghjuventù Paolina - GP

BELLAVIGNA Paul-Antoine (titulaire)
TAFANI Chjara (suppléante)

- Sciences et technologies, et disciplines de santé

Liste Consulta di a Ghjuventù Corsa - CGC

GUARGALE Adrien (titulaire)
DEFENDINI Lara (suppléante)

Liste Ghjuventù Indipendentista - GI

GIUDICI Camille (titulaire)
VANNI Matteo (suppléant)

Liste Ghjuventù Paolina - GP

BIGUE-BACIOCCHI Pierre (titulaire)
DRAI-ALBERTINI Marina (titulaire)
MATTEI Benjamin (suppléant)
DEGIOVANNI Angélique (suppléante)

Commission de la Recherche

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Le siège n'est pas pourvu.

- Lettres, Sciences humaines et sociales

Liste Ghjuventù Indipendentista - GI

TALAMONI Serena (titulaire)
BARRIS Ludovic (suppléant)

- Sciences et technologies et disciplines de santé

Liste Consulta di a Ghjuventù Corsa - CGC

CAPAI Lisandru (titulaire)
PANNEQUIN Anaïs (suppléante)

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision qui tient lieu de convocation des collèges électoraux.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI



Affiché et transmis au Recteur de l'Académie de Corse le :

24. 01. 18

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision.